

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

ECRET N° 75/521 du 11 Décembre 1975

portant nomination à titre normal dans
l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attri-
butions du Dévouement ;

ECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Dévouement
Congolais :

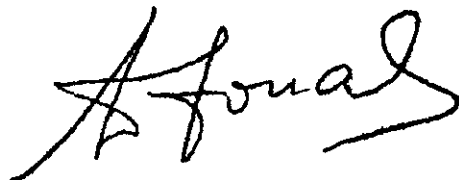
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur IKONGA Ernest, Agent Technique de Santé en service à OWANDO.

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205
du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de
Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 11 DECEMBRE 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-